

Ville de Lausanne
Service du personnel
Place de la Louve 1
CP 6904 – 1002 Lausanne

T +41 21 315 42 37

www.lausanne.ch

Juin 2022



Conflits et harcèlement au travail : à qui s'adresser ?

Informations pour
le personnel du Corps de police



Vous vivez un conflit ?

Vous vivez une situation de harcèlement psychologique ?

Vous vivez une situation de harcèlement sexuel ?

Vous êtes témoin d'une situation de harcèlement ou de conflit ?

Les personnes suivantes sont là pour vous conseiller et vous apporter de l'aide.

	Structure interne indépendante dédiée aux conflits et au harcèlement	Votre service		Service du personnel	
	Cellule ARC	Services généraux et Ressources humaines	Unité psychologique (UPsy)	Bureau de l'égalité et de la diversité ¹	Domaine Santé et sécurité au travail ²
Qui ?	La Cellule ARC est composée d'au moins un homme et une femme, et est indépendante des services et neutre. Elle travaille en toute confidentialité.	Cheffe des Services généraux Responsable RH	Les psychologues du Corps de police	Déléguée à l'égalité et à la diversité	Responsable du domaine Conseillères et conseillers en réinsertion professionnelle
Quelles prestations ?	Prestations individuelles : écoute, conseil Démarches collectives : conseil, médiation, concertation, interventions de groupe Demande d'ouverture d'enquêtes à la Municipalité	Écoute Actions managériales Dénonciation de situations de harcèlement sexuel au travail Relais vers les instances et organes compétents	Écoute et réflexion sur les possibilités d'action. Activation des ressources. Suivi ponctuel de l'impact émotionnel. Au besoin, mise en relation avec des professionnels de la santé	Écoute Informations Relais vers les instances et organes compétents	Écoute Informations Relais vers les instances et organes compétents
Contact	cellulearc@lausanne.ch 021 315 23 23	Cheffe SG : 021 315 33 83 RH : pmlrh@lausanne.ch 021 315 33 91	Secrétariat UPsy : pmlpsy@lausanne.ch 021 315 33 29	egalite@lausanne.ch 021 315 42 37	dsst@lausanne.ch 021 315 23 30
Intranet	Onglet <i>Ressources humaines</i> Page <i>Cellule ARC</i>	Onglet <i>RH police</i>	Onglet <i>Soutien/support</i> Page <i>Services psychologiques</i>	Onglet <i>Ressources humaines</i> Page <i>Égalité et diversité</i>	Onglet <i>Ressources humaines</i> Page <i>Santé et sécurité au travail</i>
Confidentiel ?	Confidentialité garantie	Dans la mesure du possible *	Secret professionnel (art. 321 CPS)	Garantie	Garantie

¹ Uniquement pour les situations liées à du harcèlement sexuel

² Uniquement quand un suivi pour une problématique de santé est en cours

* Dans certaines situations, l'obligation d'agir pour protéger le personnel exige de lever la confidentialité

**En cas d'agression
ou de menace
→ Police 117**